



# Foyer Rural de Seysses

Association loi 1901 n°776 Sous-Préfecture Muret le 21/01/72

N°APE 923 D – N° SIRET 34316158400010

N° DDJS (Education Populaire) 10-69/83-566 – Affiliation FDFR-FNSMR 3-1725

5 Place de la Libération – 31600 SEYSSSES - ☎ 05 61 56 93 26

## REGLEMENT DES PUCES COUTURIERES 5ème édition

1) Le **FOYER RURAL DE SEYSSSES** organise ses PUCES COUTURIERES qui auront lieu le **dimanche 19 février 2023** dans la salle des fêtes de Seysses, chemin des Boulbènes de 9h à 18h.

2) Entrée gratuite pour les visiteurs.

3) Les PUCES COUTURIERES rassemblent les **PARTICULIERS** qui veulent vendre des articles concernant la couture, le tricot, le patchwork, la broderie, le cartonnage et tous les loisirs créatifs en général.

### **Les vendeurs professionnels ne sont pas admis.**

4) Il est interdit de vendre des photocopies de modèles, seuls les originaux sont admis. Aucun objet confectionné ne sera mis en vente, de même que la vente d'objets neufs n'est pas autorisée.

5) La location d'un emplacement, comprenant 1 table de 1,80m x 0,75m et 2 chaises, est fixée à 7 euros, limitée à 3 tables par exposant, et est payable d'avance. Cette réservation est non remboursable.

6) La réservation d'un emplacement, dans la limite des places disponibles, sera prise en compte à réception des pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription complété
- le règlement daté et signé
- une copie recto / verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'exposant
- le chèque de paiement libellé à l'ordre du **FOYER RURAL DE SEYSSSES**
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

Ce dossier complet devra être retourné avant le 9 février 2023 et une confirmation écrite sera envoyée.

Sans cette confirmation écrite de notre part, l'inscription ne sera pas effective.

- 7) La salle sera ouverte dès 8h00 pour les exposants.  
Ceux-ci devront attendre 18h pour ranger leur stand et le rendre propre.
- 8) Les exposants doivent respecter l'emplacement alloué par les organisateurs.
- 9) Le **FOYER RURAL DE SEYSSES** se réserve le droit de disposer des emplacements dont les exposants seraient absents à 9h le jour de la manifestation sans effectuer de remboursement.
- 10) Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte, de vol ou de casse.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation aux PUCES COUTURIERES, organisées par le FOYER RURAL DE SEYSSES, ainsi que de ce règlement à joindre au dossier d'inscription et je m'engage à le respecter.**

Le ..... à .....

« Lu et approuvé »

\*\*\*\*\* *Un café de bienvenue vous sera offert, nous vous remercions de vous munir d'un verre ou d'une tasse afin de limiter au maximum l'usage des gobelets jetables*  
\*\*\*\*\*